



**PREFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°85-2026-175

PUBLIÉ LE 2 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

Sous-Préfecture de Fontenay-le-Comte /

85-2026-08-31-00005 - Arrêté n°26-SPF-31 portant autorisation de surveillance et de gardiennage sur la voie publique à l'occasion de l'évènement « The N'Joy Festival », les 4 et 5 septembre 2026, à Sèvremont. (3 pages)

Page 3

Sous-Préfecture de Fontenay-le-Comte

85-2026-08-31-00005

Arrêté n°26-SPF-31 portant autorisation de surveillance et de gardiennage sur la voie publique à l'occasion de l'évènement « The N'Joy Festival », les 4 et 5 septembre 2026, à Sèvremont.



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Fontenay-le-Comte

Arrêté n°26-SPF-31

portant autorisation de surveillance et de gardiennage sur la voie publique à l'occasion de l'évènement « The N'Joy Festival », les 4 et 5 septembre 2026, à Sèvremont,

Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le livre VI du Code de la sécurité intérieure « Activités privées de sécurité », et notamment son article L613-1 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret du président de la République du 7 août 2024 portant nomination de Monsieur Christophe PÉCATE en qualité de sous-préfet de Fontenay-le-Comte ;

Vu le décret du président de la République du 2 décembre 2025 portant nomination de Monsieur Éric FREYSSELINARD en qualité de préfet de la Vendée ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2026-DCL-BCI-148 en date du 29 janvier 2026 portant délégation de signature à Monsieur Christophe PÉCATE, sous-préfet de Fontenay-le-Comte ;

Vu l'autorisation d'exercer n°AUT-053-2112-07-09-20130337602 délivrée par le conseil national des activités privées de sécurité à la société dénommée « Vendée Protection », RCS 489 735 860, sise 5 rue de la Noue – 85300 Challans, représentée par Messieurs Ludovic BAUDOUIN (agrément dirigeant : AGD-072-2028-01-27-20230060848) et Loïc DEFEVER (agrément dirigeant : AGD-027-2027-06-28-20220827590), et ayant pour activités la surveillance et le gardiennage ;

Vu l'arrêté municipal de la commune de Sèvremont n°26-AT-0091, en date du 22 juillet 2026, portant réglementation temporaire de la circulation ;

Vu la demande d'autorisation pour des missions de surveillance et de gardiennage sur la voie publique, déposée le 24 août 2026 par la société « Vendée Protection », dans le cadre de l'évènement « The N'Joy Festival », organisé par l'association « The N'Joy », à Sèvremont, les 4 et 5 septembre 2026 ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité de la manifestation,

Arrête

Article 1 : La société dénommée « Vendée Protection », RCS 489 735 860, sise 5 rue de la Noue – 85300 Challans, représentée par Messieurs Ludovic BAUDOUIN et Loïc DEFEVER, est autorisée à assurer la

18 quai Victor Hugo
85200 Fontenay-le-Comte
Tél : 02 72 78 50 26 – Mail : sp-fontenay-le-comte@vendee.gouv.fr

1/3

surveillance et le gardiennage sur la voie publique, dans le cadre de l'évènement « The N'Joy Festival », organisé par l'association « The N'Joy », à Sèvremont, les 4 et 5 septembre 2026 :

- Sur le périmètre encadré par :

- Grand rue ;
- Lotissement du Stade ;
- rue des ombrages ;
- D27 – Le Guittion ;
- Impasse du Guittion ;
- zone artisanale du Guittion ;
- rue des crayons ;
- impasse des encriers.

- Aux dates et horaires suivants :

- | | |
|---|-------------------------|
| - le 2 septembre 2026, de 1h00 à 7h00 | → 1 agent de sécurité |
| - le 3 septembre 2026, de 1h00 à 7h00 | → 1 agent de sécurité |
| - le 4 septembre 2026, de 3h00 à 7h00 | → 1 agent de sécurité |
| - du 4 au 5 septembre 2026, de 17h30 à 3h00 | → 10 agents de sécurité |
| - du 5 au 6 septembre 2026, de 17h30 à 3h00 | → 10 agents de sécurité |

Article 2 : La mission de surveillance et de gardiennage sur la voie publique sera exercée par les agents de sécurité ci-dessous :

- | | |
|------------------------------|--|
| - Antonin PION | (n° carte professionnelle : 085-2028-11-09-20230863423) |
| - Milo VIRONDEAU | (n° carte professionnelle : 085-2029-05-16-20240679177) |
| - Ethane BOUET | (n° carte professionnelle : 2026-0060614-CAR-SH-0697317) |
| - Ludivine PROVOST | (n° carte professionnelle : 085-2028-05-17-20230637669) |
| - Lucas BACLE | (n° carte professionnelle : 079-2029-10-21-20240940747) |
| - Claire POIRON | (n° carte professionnelle : 085-2030-10-30-20250025814) |
| - Stéphanie SORIN | (n° carte professionnelle : 085-2026-10-20-20210564347) |
| - Thomas PONTICELLI | (n° carte professionnelle : 085-2031-02-17-20260877727) |
| - Julien BOUZAI-DI-EZ-ZANTAR | (n° carte professionnelle : 085-2028-03-07-20230853830) |
| - Didier FERGEAULT | (n° carte professionnelle : 085-2030-05-20-20250119826) |

Article 3 : Les agents de sécurité visés à l'article 2 ne pourront pas être armés.

Article 4 : Le bénéficiaire de la présente autorisation s'engage à respecter les prescriptions du Code de la sécurité intérieure.

Article 5 : La présente autorisation, précaire et révocable à tout moment, prendra fin à l'expiration de la mission.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Ile Gloriette – BP 2411 – 44 041 Nantes Cedex 01) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à l'adresse <https://www.telerecours.fr>.

Article 7 : Le sous-préfet de Fontenay-le-Comte, la colonelle commandant le groupement de Gendarmerie de Vendée et le maire de Sèvremont sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée, et dont une copie leur sera transmise ainsi qu'à la société « Vendée Protection » et à l'organisateur.

Fait à Fontenay-le-Comte, le 31 août 2026

Pour le préfet et par délégation, le sous-préfet de Fontenay-le-Comte

Signé

Christophe PÉCATE